

# Jean Ping persiste et signe : « 2016 n'est pas 2009 »

**Il confirme cette assertion avec la nouvelle saisine de la Cour constitutionnelle.**

C'est certainement un coup fatal que vient d'asséner Jean Ping, « le vrai vainqueur » de la présidentielle d'août dernier. Par l'entremise de ses avocats, Maitres Jean Rémy Bantsantsa et Eric Iga Iga, la Cour constitutionnelle, dont les décisions sont inattaquables, vient à nouveau d'être saisie.

Cette nouvelle requête a pour but d'emmener la haute Cour de se pencher à nouveau sur les décisions n°50/CC 52/CC du 23 septembre

2016, relative non seulement à la demande conventionnelle introduite par Ali Bongo, mais aussi sur l'annulation des résultats des 21 bureaux de vote dans le deuxième arrondissement de Libreville.

Il faut rappeler qu'à l'origine, la Cour fut saisie par Jean Ping pour procéder au recomptage des résultats du Haut Ogooué. Mais fidèle à sa réputation, « la Tour de Pise » se pencha du même côté, en validant ces résultats, reconnus par tous comme étant frauduleux. Mais contre toute attente, 21 bureaux de vote furent annulés dans le deuxième arrondissement de Libreville, où le candidat Ping avait raflé la mise. Au motif

que les procès verbaux détenus par le camp d'Ali Bongo contenaient des ratures. Sans que la Cour n'accepte la confrontation des procès verbaux.

Ne pouvant laisser passer pareille grossièreté, les représentants de Jean Ping dans ces bureaux de vote, ont déclaré n'avoir jamais signé les procès-verbaux jugés raturés. « Il est aisé de constater que ces PV ne pouvaient être que des faux grossiers fabriqués par Ali Bongo lui-même », a précisé maître Iga Iga.

Cette requête en révision introduite par le conseil de Jean Ping ne vise pas à obtenir de la Cour constitutionnelle qu'elle dise le droit, enco-

re moins qu'elle rende justice. « Nous n'avons pas une potion magique pour redresser la Tour de Pise », a ironisé maître Iga Iga, lors de la conférence de presse. « Cette requête se veut une autopsie des décisions rendues par les neuf sages de la Cour », a commenté, Jean Gaspard Ntoutoume Ayi, un soutien de Jean Ping, dans une tribune libre (Lire en P2).

Maitre Francis Nkéa qui a amusé la galerie avec son affaire de hacker pourra-t-il à nouveau défendre son client ? Lui qui s'est précipité à rentrer au gouvernement.

**Boris Biyoghe.**